

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

Secrétaire de la séance:
Vanessa LAPEYRE

Ordre du jour:

- * **Personnel communal**
- * **Délaissé de la route (voirie)**
- * **Modification PLUI**
- * **Achat du restaurant du Viaduc**
- * **Questions diverses**

Délibérations du conseil:

Recrutement d'un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité (DE_2019_022)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école primaire de la commune.

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles de 2eme classe, relevant de la catégorie hiérarchique C (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 02 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus.

Cet agent assurera la fonction ATSEM à temps non complet pour une durée hebdomadaire du service de 33 heures.

Il devra justifier la possession du diplôme : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de 351 majoré 328 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Recrutement d'un agent contractuel lié à un accroissement temporaire d'activité (DE_2019_023)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Mairie de la commune.

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01 septembre 2019 au 15 octobre 2019 inclus.

Cet agent assurera la fonction d'Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire du service de 17.50 heures.

Il devra justifier la possession du diplôme : Bac +2, ou expérience similaire

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de 351 majoré 328 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Recrutement d'un Adjoint Administratif sur poste permanent (DE_2019_024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de la secrétaire de mairie à compté du 01 septembre 2019. Cet agent occupait ce poste depuis le 1^{er} juin 2010.

Pour le bon fonctionnement du service, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer cet agent démissionnaire et donc de recruter un agent administratif deuxième classe.

Vu la délibération en date du 07 septembre 2010 créant un emploi d'Adjoint administratif d'une durée de 17.50 heures hebdomadaires,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de recruter un agent administratif, qui sera nommée stagiaire pour une période de un an, en grade Adjoint Administratif 2^{ème} classe, conformément à la délibération du 07 septembre 2010 portant création de ce poste.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à l'exécution des formalités et à signer tous actes administratifs et comptables se rapportant à ce recrutement

Recrutement d'un Agent spécialisé aux écoles maternelles sur poste permanent (DE_2019_025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mutation d'un agent territorial spécialisé aux Ecoles Maternelle en fonction dans notre commune depuis le 01 janvier 2006.

Pour le bon fonctionnement du service, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste et donc de recruter un agent spécialisé aux écoles maternelles, pour un poste à temps non complet. Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un poste d'agent spécialisé aux écoles maternelles, de 2^{ème} classe en raison de 29 heures semaine.

Cet agent sera nommée stagiaire pour une période de un an, en grade Agent Spécialisé aux Ecoles Maternelle 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à exécution des formalités et signer tous actes administratifs et comptables se rapportant à ce recrutement.

Démission d'un Agent Technique stagiaire. (DE_2019_026)

Monsieur le Maire informe de la démission de l'agent technique stagiaire de 2^{ème} classe, en fonction depuis le 15 juillet 2018 avec un temps de travail de 7 heures par semaine.
Monsieur le Maire expose le fait qu'il est nécessaire de remplacer cet agent ou le cas échéant de faire intervenir une société pour la réalisation de travaux à effectuer sur la commune.

Le Conseil après avoir délibéré décide de faire appel à la société " Laurent BESSET La Becade 12800 Naucelle" pour effectuer l'entretien et les travaux nécessaires à la commune. Le remplacement de l'agent démissionnaire sera examiné ultérieurement.

Transfert du domaine routier Etat/ Commune de Tauriac de Naucelle " domanialité" (DE_2019_027)

A l'issue des travaux d'aménagement de la route nationale 88, section La Baraque Saint Jean/ La Mothe , la direction régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement est chargée d'instruire une procédure de domanialité. Cette procédure vise à reclasser et à répartir une partie des biens acquis par l'Etat dans le domaine public routier de la commune de Tauriac de Naucelle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, ce projet de domanialité (délai de la route).

A l'unanimité, le Conseil Municipal après avoir délibéré : **DECIDE**

D'accepter la proposition faite par la Direction Régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement de la région Occitanie. L'assemblée statue sur le transfert du domaine routier tel qu'identifié sur le plan en annexe.

Demande de Modification du PLUI DE_2019_028

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de plusieurs administrés de faire une modification de PLUI .

- Monsieur LACROIX exploitant agricole dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment agricole. (parcelle cadastré ZH85)
- Madame BRULE dans le cadre d'un projet d'une rénovation d'une grange en habitation. (parcelle cadastré ZM 10)
- Madame BONNET dans le cadre d'un projet de viabilisation d'un terrain agricole afin de pouvoir le vendre. (parcelle cadastré AH 0242).

Après délibération le conseil décide et donne son accord pour la mise en place d'une demande de modification du PLUI.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités se rapportant à la demande de modification du PLUI

Demande de raccordement reseau eaux usées _DE_2019_029

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Madame BENOIT Céline de pouvoir relier son habitation (en rénovation) au réseau d'eaux usées qui est situé aux abords de sa propriété (Le bourg de TAURIAC)

Après délibération le conseil donne son accord, et charge le Maire à faire les formalités nécessaire à l'exécution de ce raccordement.

Travaux de rénovation dans le Bourg de Tauriac et à la Baraque Saint Jean DE_2019_030

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité effectuée des travaux de rénovations :

Au bourg de Tauriac.

- Rénover le mur de l'ancien Presbytère (logement).
- Rénover le mur du cimetière

Un devis à été demandé à Monsieur GUIRAL Dominique, ce devis s'élève à 4 458.00€

A la Baraque St Jean.

- Couverture de la terrasse de la salle fêtes de la Baraque Saint Jean.

Un devis a été demandé à Monsieur BONNEFIS Didier, ce devis s'élève à 6 000.00€.

Le conseil Municipal après avoir délibéré accepte les deux devis.

Achat d'un Défibrillateur

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de remplacer le Défibrillateur qui est situé au niveau de la Mairie. Ce défibrillateur à été acheté en 2010, actuellement en panne. Ce défibrillateur ne peut pas être réparé. Des devis vont être demandés, avec un contrat de maintenance pour l'entretien annuel de l'appareil.

Café, Restaurant le ST MARTIAL

le restaurant de la commune va de nouveau être en activité à partir du 1ème octobre 2019. Madame BOUDOU Anaïs va gérer le restaurant et le café.